



ACCUSÉE Lors des audiences, la jeune fille s'est montrée plutôt froide. Mais, quand le substitut du procureur s'est mis à l'interroger, elle a fondu en larmes. Selon son avocat, son mutisme est un système de défense face à ce qui l'entoure.

DESSIN PATRICK TONDEUX

DRAME DE CLARENS: LE MYSTÈRE JESSICA

PROCÈS. Pour avoir sauvagement torturé un homme en mai 2006, Jessica risque la prison à perpétuité. La personnalité de l'adolescente soulève les passions. Fille fragile ou démon?

MARIE MAURISSE

«**S**i elle est enfermée trop longtemps, elle m'a dit qu'elle se tuerait.» La mère de Jessica*, des larmes au coin des yeux, est tourmentée. Sa fille, accusée d'assassinat dans l'affaire de Clarens, risque la

peine maximale. Dans la salle d'audience du Tribunal criminel de Vevey, la tension est visible sur tous les visages. Quatre jours de débats n'ont pas réussi à établir clairement la responsabilité de Jessica dans le meurtre de Claudio, un Italien tué sauvagement il y a

deux ans et demi à son domicile. Tour à tour, la jeune fille a été qualifiée de «moteur» du groupe, de «leader» ou de «barbare». Personne n'a vraiment réussi à savoir ce qu'il y avait derrière son petit visage pâli par la peur et par la fatigue. Assise sur le banc aux

côtés des trois autres prévenus, tous des hommes, Jessica est de marbre. Elle sait qu'elle est le cas le plus compliqué à juger dans cette triste histoire. «Il est normal que son personnage fascine, explique Julien Niklaus, sociologue spécialisé dans la délinquance à l'Université de Neuchâtel. Ce qu'elle a commis est à l'opposé de l'image des filles que notre société transmet habituellement.»

Tortures. Les faits reprochés à Jessica sont macabres. Le soir du 29 mai 2006, la jeune fille, âgée de 18 ans et demi, se rend chez Claudio, dont elle a fait la connaissance quelques jours auparavant. Elle est accompagnée de son petit copain, Iouri, ainsi que d'un ami, Roberto. Le mobile de cette visite est flou. Iouri aurait voulu se venger du sexagénaire, qui aurait fait des avances à sa «meuf». L'homme était effectivement peu recommandable. Jessica déclare également avoir voulu chercher de la cocaïne chez lui ainsi que sa carte bancaire. Mais, une fois dans le studio de l'Italien, la discussion dégénère. Sous l'emprise de l'alcool, les deux garçons maîtrisent le vieil homme et commencent à le tabasser. S'ensuit une heure de tortures auxquelles Jessica participe largement.

Elle l'attache avec des menottes. Lui met plusieurs coups de pieds dans les parties intimes. Lui verse une bouteille de vin sur la figure et du parfum sur ses blessures, afin d'accentuer la douleur. Ferme la fenêtre, pour ne pas se faire reconnaître de son père – qui habite juste en face. Enfin, elle allume la chaîne stéréo pour que la musique couvre les hurlements de la victime. Au moment où Iouri commence à

poignarder Claudio, Jessica sort pour aller rejoindre deux autres garçons, avec qui elle part retirer de l'argent avec la carte de crédit de l'Italien. Elle ne sera pas là pour assister à son dernier souffle.

«C'est le pire scénario d'horreur qu'il ne nous a jamais été donné de voir», a déclaré Daniel Stoll, premier substitut du procureur. «Vous me donnez la nausée», a pour sa part lancé le président du tribunal, Philippe Goermer.

Pourtant, le meurtre n'a visiblement pas été prémédité. Avant d'aller chez Claudio, Roberto ne se munit que d'un couteau... à beurre. Dans l'appartement, Jessica ne trouvera pas de cocaïne. Et ne pourra retirer que 400 francs du compte de Claudio, au bancomat de Montreux. Ces éléments, navrants, confirment l'hypothèse du dérapage. «A première vue, ce sont des criminels de bas étage», note Philip Jaffé, psychocriminologue, directeur de l'Institut universitaire Kurt Bösch. Il connaît bien l'affaire, car il a participé à l'expertise de Iouri lors de son procès au Tribunal des mineurs.

QUAND ELLE REPENSE À SES ANNÉES D'ÉCOLE, JESSICA SE DÉCRIT COMME UNE FILLE MÉCHANTE ET UN «GARÇON MANQUÉ».

Comment expliquer une telle violence de la part de Jessica? «Elle était la seule fille dans le groupe, affirme le psychocriminologue. Elle a peut-être voulu montrer aux garçons qu'elle aussi avait du pouvoir. La situation était gratifiante: ils la défendaient de ce soi-disant "pervers".» Au sein des proches de Jessica, cette ver-

Le meurtrier libre dans un an: où est la logique?

17 ans et 8 mois. C'est l'âge de Iouri* au soir du 29 mai 2006, lorsqu'il tue ce sexagénaire italien de plus de vingt coups de couteau. Sa date de naissance est une aubaine: une fois arrêté, le jeune Serbo-Croate dépend du Tribunal des mineurs. En mai 2007, il est donc condamné pour assassinat et placé dans un établissement fermé, duquel il sortira en 2010. Son cas est naturellement lié au sort des quatre autres prévenus. Lors des dernières audiences du procès, la défense est d'ailleurs revenue maintes fois sur la question. «Est-ce correct, qu'il sorte l'an prochain?» a demandé Marc Cheseaux, l'avocat de Jessica, elle-même susceptible d'être emprisonnée à vie. En vérité, Iouri bénéficie déjà d'une certaine liberté. Il peut régulièrement sortir rejoindre sa famille ou ses amis. Ses parents l'ont d'ailleurs fiancé à une jeune fille venue d'Allemagne. Connaît-elle au moins les actes de son futur mari? **MM**

sion ne passe pas. «Quand j'ai appris ce qu'elle avait fait, je n'y ai pas cru, affirme un ami, consterné. C'est un truc de ouf. A Vevey, tout le monde est choqué.» «Ils la chargent trop, c'est exagéré», dit sa cousine.

Car, pour beaucoup, Jessica est avant tout une fille «gentille», «sensible» et «généreuse». Petite, elle passe beaucoup de temps à dessiner. Elle adore le fromage suisse et la musique antillaise – sa mère est originaire de l'île Maurice. Pour sa famille, elle est toujours présente et chaleureuse. Mais, dès son entrée au collège, son comportement change. «Elle est très influençable, dit sa maman. Elle ne

sait pas choisir les garçons.» Ce que cette dame oublie de dire, c'est qu'elle ne s'est jamais vraiment entendue avec sa fille. Jessica a subi des violences physiques et psychologiques avérées de sa part. Le rapport d'expertise le dit: sa mère lui «tirait les cheveux», «lui lançait des objets dessus». Ces gestes cessent à 14 ans,

quand Jessica est en âge de répliquer. En outre, ses parents, séparés depuis ses 3 ans, se sont toujours déchirés au sujet de sa garde. Quant à son père, il souffre de problèmes psychiatriques et aurait battu son épouse quand ils étaient encore mariés.

De son enfance, Jessica retire beaucoup de souvenirs malheureux et une grande solitude. Quand elle repense à ses années d'école, elle se décrit comme une petite fille méchante et «un garçon manqué», que ses camarades n'aimaient pas. Par la suite, elle connaîtra plusieurs foyers, sera suivie par le Service de protection de la jeunesse et fera même plusieurs fugues.

«Cocktail explosif». Pour certains, le passé de Jessica n'est pas une exception; tous les fils de divorcés ne commettent pas de crime. «Il ne faut pas grand-chose pour entraver le développement harmonieux d'une personne, note cependant Philip Jaffé. Son histoire relate des traumatismes de développement majeurs. Les éléments qui la

concernent composent un cocktail explosif.»

Car Jessica a aussi ses côtés sombres. Elle sort beaucoup, consomme de la cocaïne et du cannabis. A la suite de son certificat, elle échoue à aller jusqu'au bout des apprentissages qu'elle entreprend. En 2003, elle est arrêtée pour agression. A cette occasion, elle déclare qu'elle «aime frapper». Déjà, la jeune brune aux yeux noirs montre une grande froideur face à ce qui lui arrive. Selon l'expert psychiatre qui a témoigné à son sujet, Jacques Gasser, elle souffre de carences affectives graves et d'un manque de maturité. Marc Cheseaux, l'avocat de Jessica, réclame ainsi un suivi psychiatrique poussé pour sa cliente. Mais il ne peut pas imaginer une peine maximale. «L'assassin était mineur au moment des faits. Dans deux ans à peine, il sera libre, souligne-t-il. Je rappelle que ce n'est pas elle qui a porté les coups de couteau.»

En attendant le verdict, qui tombera vendredi 6 février, Jessica attend. Au moment de l'assassinat de Claudio, elle était enceinte de Iouri depuis trois mois environ. Son bébé, né en prison, est désormais gardé par sa tante. Iouri ne l'a pas reconnu. Elle ne sait pas encore si, un jour, elle pourra en obtenir la garde. Les services sociaux affirment que, lors des visites, elle s'en occupe correctement. Comment voit-elle son avenir? Dans l'idéal, elle dit vouloir «une vie normale» avec son enfant, une maison, un travail et un chien. Un soir de folie meurtrière a suffi à compromettre ses rêves de petite fille. Et sa maman pleure. «Sa vie s'est envolée.» **O**

*Tous les prénoms des prévenus ainsi que de la victime ont été changés.